

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 12 décembre 2018 dans les locaux du Grand port maritime de La Rochelle, à la « Maison du port »,
141 boulevard Emile Delmas à La Rochelle,
relative au projet d'aménagement du Grand port maritime de La Rochelle « PORT HORIZON 2025 ».

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du président du directoire du Grand port maritime de La Rochelle (GPMLR) portant composition de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux du GPMLR, à la « Maison du port », 141 boulevard Emile Delmas à La Rochelle, le mardi 12 décembre 2018 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du Grand port maritime de La Rochelle « PORT HORIZON 2025 ».

La commission était composée de :

Benoît ROUVIERE, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. l'AAHC Christophe MANSON, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Charente-Maritime (DDTM – DML 17)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Eric LE BOLLOCH	Représentant les pilotes
M. Benoît DURIVAUD	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Jean-Jacques COUDRAY	Représentant les plaisanciers

Membres temporaires suppléants :

M. Jean-Michel TOUPIN	Représentant les pilotes
M. Jean-Yves LAGARDE	Représentant les commandants de remorqueurs
M. Philippe COURCAUD	Représentant les capitaines de navires
M. Jean-Louis BRASSEUR	Représentant les capitaines de navires (la SNSM)
M. Philippe MICHEAU	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Jacques SIMONNEAU	Représentant les plaisanciers
M. Bruce JENNER	Représentant les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

CV Jean-Yves BEQUIGNON	Inspection générale des Armées-marine
AC2AM Fabrice RICHOU	DDTM 17, SML
M. Hélié MONTANIE DE LA ROQUE	DDTM 17, SML
Mme Chirstine DEL BOCCIO	DDTM 17, SML
M. Hervé GOASGUEN	DIRM SA

M. Daniel LEVET	DIRMA SA, subdivision des Phares et Balises
M. Michel PUYRAZAT	GPMLR, président du directoire
M. Pascal COURTHEOUX	GPMLR, commandant du port
M. Stéphane GRUNENWALD	GPMLR, Commandant du port adjoint
M. Nicolas MENARD	GPMLR, Service ingénierie

Une visite et une présentation du projet in situ ont été organisées par le GPMLR en préambule à la réunion permettant de bien appréhender le projet « PORT HORIZON 2025 ».

Le président remercie M. Puyrazat pour l'accueil de la présente grande commission nautique dans les locaux du GPMLR, M. Manson et ses collaborateurs pour la préparation de celle-ci, et l'ensemble des participants pour leur présence. Il présente l'ordre du jour et cite le décret 86-606 définissant le fonctionnement des commissions nautiques et les articles R-115-4 et R122-4 du code des ports maritimes justifient pleinement la tenue de cette réunion de la grande commission nautique. Le président souligne notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques..

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le Grand port maritime de La Rochelle planifie à travers le projet « Port Horizon 2025 » un ensemble de travaux pour faire face aux évolutions du trafic maritime : évolution du volume et de la nature des marchandises transitant par le port, évolution des caractéristiques des navires avec une volonté d'optimiser les espaces tant en mer qu'à terre. Ces travaux consistent essentiellement dans la création de nouveaux quais et dans l'approfondissement des zones de navigation à l'approche et à l'aplomb des quais. Une adaptation du balisage est également programmée pour accompagner ces développements du port.

2. PRESENTATION DU PROJET

M. Puyrazat présente le contexte dans lequel s'inscrit le projet « Port Horizon 2025 ». Il correspond à la vision à moyen-long terme retenue pour le développement du port. Il s'appuie sur les atouts du port qui sont :

- un accès direct à la mer en eaux profondes ;
- une forte synergie entre la sphère publique et la sphère privée ;
- une capacité de manutention des colis lourds.

En revanche, le port est relativement enclavé dans la ville et les contraintes de développement, également vis-à-vis de l'environnement, demeurent fortes.

Ce projet prend en compte le contexte local, le contexte régional et celui national. Il doit permettre le développement de filières à haute valeur ajoutée en offrant de la polyvalence et une capacité d'accueil suffisante. Il doit répondre aux besoins des 10 à 20 prochaines années.

MM. Courthéoux et Meynard présentent dans le détail les travaux programmés.

L'objectif est d'accueillir les navires au nouveau gabarit du canal de Panama.

Il s'agit de créer :

- Un nouveau quai, terminal 4, dans l'anse de Chef-de-Baie, perpendiculaire aux terminaux 1, 2 et 3 actuels ;
- Un nouveau quai, terminal 3, dans l'anse Saint-Marc, dans le prolongement des terminaux 1 et 2, avec un accès à la zone de la Repentie ;

et d'approfondir à -10 m (rapporté au zéro des cartes) les zones d'approches, l'anse de chef de Baie et une partie de l'anse Saint-Marc pour l'accès au nouveau terminal 3, et à -14 m les souilles de l'anse de Chef-de-Baie, du quai Lombard et les nouvelles souilles à créer en regard des nouveaux quais.

L'approfondissement de la partie supérieure des fonds se fera par dragage, et la partie sous-jacente par déroctage. Le clapage aura lieu sur les sites du Lavardin et d'Antioche.

M. Le Bolloch explique que le choix des zones à approfondir s'est fait à partir des routes suivies et d'une étude sur simulateur. Les travaux d'approfondissement permettront de supprimer également quelques hauts fonds contraignant actuellement la manœuvre dans le port.

M. Meynard présente la situation en matière de risque de présence d'explosifs. Celui-ci est bien réel du fait de bombardements au cours de la seconde guerre mondiale visant la base sous-marine allemande. Une campagne de détection magnétique est donc programmée dans la perspective des travaux. Une convention sera passée avec le groupe de déminage de La Rochelle pour des interventions rapides pendant le chantier. Cependant, il faut clarifier les conditions d'intervention à l'extérieur des limites du

GPMLR. Cette zone est en effet concernée par les travaux mais elle est sous la responsabilité de la Préfecture maritime de Brest.

M. Levet présente les évolutions du balisage.

Dans l'anse de Chef-de-Baie, les 2 bouées cardinales marquant la zone du futur terminal 4 seront supprimées.

Dans l'anse Saint-Marc, la bouée cardinale Sud la plus au Nord sera repositionnée et une autre bouée cardinale Sud sera ajoutée, les 2 bouées devant marquer le pied de talus en fond d'anse.

Le chenal d'accès fera l'objet d'un marquage sur tribord par 2 nouvelles bouées latérales. La première bouée servira aussi pour l'accès au port de pêche. Incidemment, les rythmes des balises latérales pour l'accès au port de pêche évolueront pour rester cohérents avec la mise en place de cette nouvelle balise.

M. Le Bolloch confirme ce choix résultant de la concertation avec les services du port.

Le balisage sera adapté au rythme de la progression des travaux. Un balisage provisoire pourra être mis en place, notamment pour signaler la conduite d'évacuation des matériaux déroctés.

M. Courthéoux expose les phases prévues pour les travaux d'approfondissement :

- 1- accès et souilles de l'anse de Chef-de-Baie ;
- 2- zone d'évitage pour l'anse de Chef-de-Baie ;
- 3- zone de l'anse Saint-Marc.

Une période de fermeture de l'avant-port est envisagée lors des travaux de déroctage dans le chenal d'accès.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

M. Courcaud s'interroge sur l'impact du balisage du chenal d'accès par rapport au trafic existant, notamment entre le pont de l'île de Ré et le port des Minimes.

M. Le Bolloch précise qu'il faudra passer au Sud de la bouée latérale la plus sud.

M. Courthéoux poursuit sur la chronologie prévue des travaux :

- achèvement des travaux anse Chef-de-Baie, début 2022 ;
- achèvement des travaux anse Saint-Marc, courant 2024 ;
- amélioration des accès au port, début 2021 ;
- aménagement de la zone de La Repentie jusqu'en 2025.

Le président demande quelle est l'influence des travaux sur la courantologie dans l'anse Saint-Marc.

M. Meynard répond qu'elle est marginale.

M. Courthéoux ajoute que 2 capteurs de houle et de courant sont positionnés anse Saint-Marc. Un des capteurs sera positionné à proximité de la jetée extérieure de l'anse de Chef-de-Baie après les travaux. Les pilotes ont un accès direct aux mesures de ces capteurs.

M. Le Bolloch explique que la taille croissante des navires impose une connaissance plus précise des courants à l'entrée du port.

M. Béquignon demande si une évolution des moyens portuaires de remorquage est prévue pour accompagner le développement de capacités d'accueil du port.

M. Courthéoux explique qu'un examen des moyens du port est réalisé annuellement.

Par ailleurs, M. Lagarde ajoute que les moyens actuels sont bien adaptés et que la puissance sera adaptée à l'évolution du trafic.

M. Simonneau demande qu'une communication soit faite à l'intention des plaisanciers pour savoir comment évoluer au voisinage de l'entrée du port avec la mise en place du nouveau balisage.

M. Brasseur soulève la question de l'affrètement par la marine nationale d'un remorqueur qui serait positionné à proximité de La Rochelle.

M. Courthéoux commente que la région ne présente pas les mêmes dangers que la pointe bretonne.

Le président ajoute effectivement que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. Lagarde demande si les remorqueurs seront impactés par les travaux.

M. Courthéoux répond par la négative car leur titrant d'eau est bien inférieur aux limitations qui seront imposées.

M. Manson propose l'idée de faire une CNL lorsque le calendrier des travaux sera précisé. Cela permettra de préciser les restrictions et contraintes imposées par les moyens qui auront été retenus pour conduire les travaux, la date de fermeture de l'avant-port.

4. TOUR DE TABLE

Le tour de table n'appelle aucune remarque supplémentaire. La collaboration qui a existé lors de l'élaboration de ce projet est saluée par tous les partenaires du port et par le GPMLR.

M. Parvillers rappelle l'importance de la communication au Shom des éléments relatifs à l'information nautique pour la sécurité de la navigation. En application de la loi (articles L411-3 et L413-1 du nouveau code minier, articles L251-1, 2 et 3 du code de la recherche), ces données doivent être en effet transmises au Shom, pour la pérennisation et la tenue à jour de l'ensemble des informations relatives à la sécurité de la navigation. Les données communiquées sont utilisées au Shom pour lui permettre d'assurer ses prérogatives en matière d'hydrographie nationale (sécurité de la navigation) et de soutien opérationnel des forces aéronavales.

Le président remercie l'ensemble des participants et invite les membres de la commission à procéder à la rédaction de la conclusion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 12 décembre 2018 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'aménagement du Grand port maritime de La Rochelle « PORT HORIZON 2025 », tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

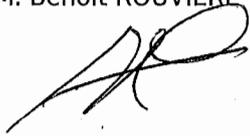
La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - organiser une commission nautique locale lorsque le calendrier des travaux et les moyens d'intervention seront définis, étudier la mise en place d'un balisage temporaire et diffuser l'information aux usagers du port ;
 - mettre en place une procédure pour traiter les munitions non explosées ;
- **En phase d'exploitation :**
 - Adapter les moyens portuaires, de remorquage en particulier, en phase avec l'évolution du trafic portuaire ;
 - Prévoir l'information des navigateurs relative aux règles de navigation à observer à proximité du nouveau balisage latéral qui marquera l'accès au port ;
- **Recommandation spécifique :**
 - Ajouter une balise cardinale ouest (non lumineuse) marquant le danger constitué par l'extrémité ouest de l'ancienne cale d'accostage des bacs.
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Benoît ROUVIERE



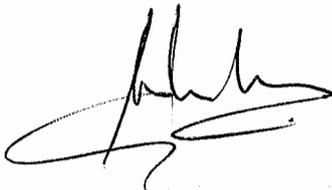
Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS

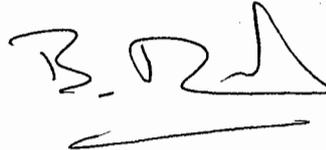


Les membres

M. Christophe MANSON



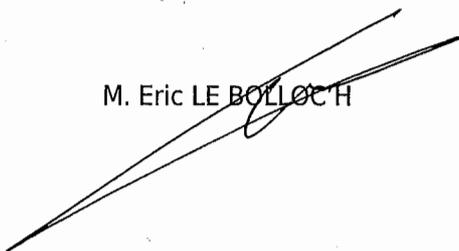
M. Benoît DURIVAUD



M. Jean-Jacques COUDRAY



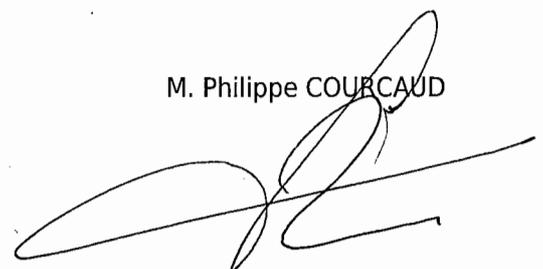
M. Eric LE BOLLOCH



M. Jean-Yves LAGARDE

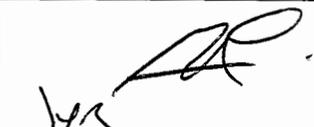
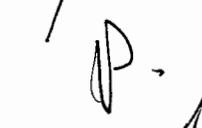
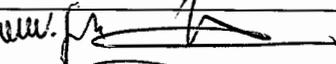


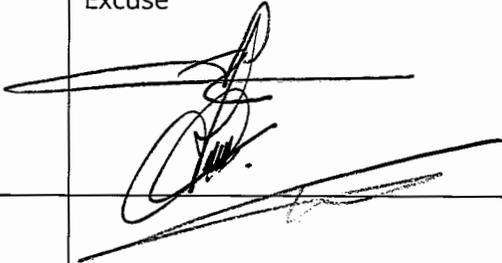
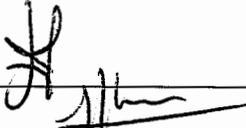
M. Philippe COURCAUD

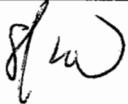


Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 12 décembre 2018

concernant le projet d'aménagement du Grand port maritime de La Rochelle « PORT HORIZON 2025 »..

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît ROUVIERE, président de la GCN <i>CV Jean-Yves BOEQUEN GARDER</i>	benoit.rouviere@intradef.gouv.fr	<i>JYS</i> 
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	<i>P.</i> 
DDTM 17	M. l'AAHC Christophe MANSON M. Fabrice RICHOU M. <i>Hilie MONTANÉ DE LA ROQUE</i> Mme Christine DEL BOCCIO	<i>christophe.manson@charente-maritime.gouv.fr</i> <i>fabrice.richou@charente-maritime.gouv.fr</i> <i>hilie.montane-de-la-roque@charente...</i> <i>christine.del-boccio@charente-maritime.gouv.fr</i>	   
Représentants les commandants de remorqueurs	M. Albino COSTA M. Christophe LEGUILLOUX M. Jean-Yves LAGARDE	albino.costa@boluda.fr chris34712@hotmail.fr jeanyveslagarde@gmail.com	 
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Benoît DURIVAUD M. Francis BEDIS M. Philippe MICHEAU	durivaud.moules@sfr.fr f.bedis@crcpc.fr Micheau.philippe@hotmail.com	 

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants la marine de commerce / SNSM	M. Laurent DROUILLON M. Philippe COURCAUD M. Jean-Louis BRASSEUR	L.DROUILLON@larochelle.port.fr ph.courcaud@inter-iles.com jean-louis.brasseur@orange.fr	Excusé 
Représentants les pilotes	M. Eric LE BOLLOCH M. Jean-Pierre HEMON M. Jean-Michel TOUPIN	e.le-bolloch@lrpilots.com jp.hemon@lrpilots.com jm.toupin@lrpilots.com	
Représentants les plaisanciers	M. Jean-Jacques COUDRAY M. Jacques SIMONNEAU M. Bruce JENNER	jj.coudray@gmail.com simonneau.jacques@sfr.fr cbjenner@wanadoo.fr	
DIRM SA	Henri GOSGON	henri.gosgon@developpement-durable.gouv.fr	
Sub. des Phares et Balises DIRM SA	David LEVET	david.levet@developpement-durable.gouv.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Mairie de La Rochelle			excusé
GPM La Rochelle	<p>Genenwald Stéphane Celt Port adjoint</p> <p>PUYRAZAT Michel Pr du Directoire</p> <p>MEYER Nicolas Secrétaire</p> <p>COURTHEOUX Pascal Commandant de Port</p>	<p>S.genenwald@larochelle.port.fr</p> <p>m.puyrazat@larochelle.port.fr</p> <p>m.meyer@larochelle.port.fr</p> <p>p.courtheoux@larochelle.port.fr</p>	 
Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis			excusé
Port de pêche de Chef de Baie			excusé

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE